

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Éclamation : contact@mupras.com
- pec@mupras.com
- adhésion@mupras.com



## Déclaration de Maladie

N° W21-618948

63193

Optique

A

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 4165

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

OUIGHIRI MOHAMED

Date de naissance :

10/08/1953

Adresse :

23 IBN KATIR ARSAT LEKBIR Casablanca

Tél. : 0661439283

Total des frais engagés :

5934 Dh

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

Nom et prénom du malade : Aicha Idrissi Housaini Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

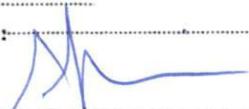
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'adjudicataire conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je  
avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles

Fait à : Casablanca

Le : 10 / 03 / 2021

Signature de l'adhérent(e) :



## INSTRUCTIONS A SUIVRE PAR LES ADHERENTS POUR FACILITER LE TRAITEMENT DES DOSSIERS (MALADIE)

### 1. LES PRESTATIONS :

Sont accordées sur présentation d'une feuille de maladie ( pas de photocopies ), dûment remplie ( nom, prénom, matricule et le lien de parenté : adhérent , conjoint ou enfant ) accompagnée de toutes pièces justificatives.

### 2. PHARMACIE :

Les prestations sont accordées sur présentation de l'ordonnance qui doit comporter la date, le nom, prénom du malade Inscrits de la main du médecin et accompagnée des vignettes, des prospectus, des médicaments prescrits et des P.P.M. ( Prix Public Marocain ).

### 3. EN CAS DE CHANGEMENT DE SITUATION :

L'adhérent est tenu de fournir à la mutuelle soit un bulletin de changement de situation relatif à son conjoint accompagné d'une photocopie de l'acte ( de mariage , divorce ), soit un extrait de l'enfant ( naissance , décès ).

### 4. PIECES JOINTES :

Toutes les pièces concernant la maladie ou l'accident doivent être remises à la mutuelle au plus tard 3 mois après la première visite du médecin . Pour les soins et prothèses dentaires, le délai de remise est fixé à 1 mois après traitement .

### 5. INTERVENTION CHIRURGICALE :

- En cas d'intervention chirurgicale la note de la clinique doit préciser :
- a - Les honoraires du chirurgien, ainsi que le coefficient K correspondant à l'intervention .
- b - La ventilation des frais annexes , aide, anesthésie, etc .....
- c - Le nombre de jours d'hospitalisation .
- d - Le détail des fournitures pharmaceutiques .

### 6. SOINS ET PROTHESES DENTAIRES :

Pour les soins et la prothèse dentaire , demander au chirurgien dentiste un relevé détaillé des différents soins ou prothèses avec indication de la date à laquelle ils ont été effectués , des honoraires correspondants à chaque soin ou prothèse, du numéro et de la position exacte de chaque dent traitée.

Un accord préalable de la mutuelle est obligatoire avant l'exécution des prothèses, implants, orthodontie .

### 7. HOSPITALISATION A L'ETRANGER :

Les remboursements des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation se feront dans la limite du plafond général et au cours de change du jour des débours .

### 8. ACCIDENTS :

En cas d'accident, préciser les causes et circonstances et éventuellement les renseignements concernant le tiers ayant occasionné l'accident .

### 9. FRAUDE :

Toute fraude ou tentative de fraude entraînera la suspension de l'adhésion jusqu'à la prochaine réunion du comité de la mutuelle ( pour décision ).

- Sont considérés comme fraudes :

Falsification de facture - annotation non réelle des consultations , visites , frais pharmaceutiques - substitution d'un bénéficiaire - déclaration non réelle des ayants droits .



MUTUELLE DE PREVOYANCE  
DES BANQUES POPULAIRES

GROUPES BANQUES POPULAIRES

DECLARATION DE MALADIE

CACHET BANQUE

Nom de l'assuré : IRAQI Houssaini

Prénom : AICHA

N° SINISTRE : [REDACTED] NBR. DE PIÈCES : [REDACTED] TOTAL DÉPENSES : [REDACTED]

POLICE (1) : 1, 2, 1, 1, 3, MATRICULE CPM : 74195 ORDRE FAMILIAL : [REDACTED]

A REMPLIR PAR LE MEDECIN

Docteur Dahir EL BARDAI  
OPHTHALMOLOGISTE  
219, Bd. Zerkouni - Rés. El Bardai  
Marrakech - CASABLANCA  
Tél: 05.22.94.95.39 / 06.61.17.72.01

Nom du malade : IRAQI Houssaini

Prénom du malade : AICHA

Nature de la maladie : Cataracte + maladie corne (X) (signature)

A : CASABLANCA Le : 22/11/2005 Signature : EL BARDAI

MBP 31-13

(1) Porter le code Banque .

(2) Mettre une croix dans la case correspondante .

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel , Veuillez communiquer : les renseignements sous - pli cacheté à l'intention du médecin - conseil de la Mutuelle .

Praticien MEDECIN TRAITANT	Date des actes médicaux 27 NOV. 2020	Nature des actes & Coefficients CS	Signature du médecin attestant le paiement des actes Dr Dafir EL BARDAI 218 Bd Zerktouni Casablanca 108.61.17.72.01	Montant détaillé des honoraires 9500Dhs	Réservé à la Mutuelle
ANALYSES RADIO-GRAPHIES					
ACTES MEDICAUX OU PARA-MEDICAUX					
MEDICAMENTS (OPTIQUE / ORTHOPEDIE)	Date de l'ordonnance 27/11/20	Cachet du pharmacien, de l'opticien ou de l'orthopédiste PHARMACIE AREAOUTI Rue LEMSEEF 27-29 Angle Bd Abd El Kader / Casablanca Tél: 05 22 23 50 93	Signature sur le cachet	Montant de la facture 56000Dhs	Réservé à la Mutuelle
Réservé à la Mutuelle ( commentaire )					

## QUITTANCE DE REMBOURSEMENT

BANQUE : B P CASABLANCA 78

ADHERENT : IRAQUI HOUSSAINI AICHA  
620

MATRICULE : 74195

BENEFICIAIRE : IRAQUI HOUSSAINI AICHA

CODE RUBRIQUE	NATURE	FRAIS EXPOSÉS		TAUX OU VALEUR	REMBOURSEMENTS	
		DEVISE	D H		AUTRE CIE	AXA MAROC
1 02	CONSULTØ SPECIALIST		250,00	0,85		212,50
16 00	MEDICAMENTS		84,00	0,85		71,40
37 01	MONTURE		1.600,00	0,63		1.000,00
37 02	VERRES		4.000,00	0,75		3.000,00
	T O T A U X		5.934,00			4.283,90
P.S : Il est rappelé que toute ordonnance doit être accompagnée des PPM (Prix Public Marocain) et des prospectus pour chaque médicament. Nous vous en remercions.		DATE	CODE SOCIETE	N° DU DOSSIER	NUMERO DU SINISTRE AXA	MONTANT DU REGLEMENT
		31/12/2020	0X1211378	74195 00 2020 3004098	20976108	4.283,90

# Docteur EL BARDAI Dafir

Spécialiste des Maladies et Chirurgie des Yeux

Strabismes, Micro-Chirurgie, Lentilles  
Angiographie, Laser

Ancien Interne des Hôpitaux de Toulouse. FRANCE

Ex. Chef de Service d'Ophtalmologie  
de l'Hôpital Hassan II des Spécialités. Laâyoune

# الدكتور البرداعي ظافر

اختصاصي في أمراض وجراحة العيون

علاج الحول، الجراحة العجهرية، العدسات

تخطيط الأوعية، لازر

طبيب داخلي سابقًا بمستشفيات تولوز. فرنسا

طبيب رئيسي سابقًا لقسم أمراض وجراحة العيون  
بمستشفى الحسن الثاني للإختصاصات. العيون

27 NOV. 2020

Casablanca, le ..... الدار البيضاء، في

M. Karcha TRAQI - HOUSSAMI

**AREAOUI**  
OPTICAL  
98 Rue Abou Ishaq El Maroufi  
Casablanca / Tél: 06 22 23 50 93  
Maârif

Emak ophtm VL + VP

Crâne Large

Vox enkhr, angiogr, progressif  
+ ouïe flou

$$OD = (85 - 0,50) + 0,50 \text{ add} + 2,00$$

$$OG = (90 - 0,50) + 0,50 \text{ add} + 2,00$$

Docteur Dafir EL BARDAI  
OPHTHALMOLOGISTE  
219, Bd ZERKOUNI - Rés. EL BORG  
Tél: 05 22 94 95 39 / 06 61 17 72 01  
219, Bd ZERKOUNI - Résidence EL BARDAI - Maârif - Casablanca - Tél. : 05 22 94 95 39 - Urgences : 06 61 17 72 01  
I.C.E.: 001862826000041 - I.N.P.: 091048249

219، شارع الزرقطوني - إقامة البرداعي - المعاريف - الدار البيضاء - الهاتف : 05 22 94 95 39 - المستعمرات : 06 61 17 72 01  
219, Bd ZERKOUNI - Résidence EL BARDAI - Maârif - Casablanca - Tél. : 05 22 94 95 39 - Urgences : 06 61 17 72 01  
I.C.E.: 001862826000041 - I.N.P.: 091048249

# Doc teur EL BARDAI Dafir

Spécialiste des Maladies et Chirurgie des Yeux

Strabismes, Micro-Chirurgie, Lentilles

Angiographie, Laser

Ancien Interne des Hôpitaux de Toulouse. FRANCE

Ex. Chef de Service d'Ophtalmologie  
de l'Hôpital Hassan II des Spécialités. Laâyoune

# الدكتور البرداعي ظافر

اختصاصي في أمراض وجراحة العيون

علاج الحول، الجراحة المجهورية، العدسات

تخطيط الأوعية، لازر

طبيب داخلي سابق بمستشفيات تولوز. فرنسا

طبيب رئيس سابق لقسم أمراض وجراحة العيون  
بمستشفى الحسن الثاني للإختصاصات. العيون

Casablanca, le ..... 27 NOV. 2020 ..... الدار البيضاء، في

Me. aicha IRAQI - Housaini

Amrith

00-00



PHARMACIE RACINE  
Maison 139, Bd. Zerkouni, Casablanca  
0322 27 29 91

għadha ① Nasbeh - 2000  
1 għidha

4/6 x 1 km

Docteur Dafir EL BARDAI  
219, Bd. Zerkouni - Rés. El Bardo,  
Maârif - CASABLANCA  
Tel: 05 22 94 95 39 / 06 61 17 72 01

06 61 17 72 01 : شارع الزرقطوني - إقامة البرداعي - المعريف - الدار البيضاء - الهاتف : 05 22 94 95 39 - المستعجلات : 219, Bd. ZERKOUNI - Résidence EL BARDAI - Maârif - Casablanca - Tél. : 05 22 94 95 39 - Urgences : 06 61 17 72 01  
I.C.E.: 001862826000041 - I.N.P.: 091048249

# ARFAOUI

98 Rue Abou Ishak El Marouni-Maarif-Casablanca Tel 0522235093  
 RC: 270915 PATENTE: 35793255 I.F: 14390245 CNSS: 9322314  
 ICE: 000160972000035

FACTURE N° 718

Mme Aicha Iraqi Noureddine

Casablanca, le 11/11/2020, Dr EL Bardi Dafir

VL	OD	
	OG	
VP	OD	
	OG	

D.F.	OD	
	OG	
PROGRESSIF	OD	(-0,50 à 85) +0,50
	OG	(-0,50 à 90) +0,50

Add: +1,00 (ODG)

Fournitures

	Vision de loin	Vision de près
Monture: <u>devile</u>	1600,00	
Venç. <u>Précision</u> <u>organique</u> <u>anti-reflet</u>	4000,00	
TOTAL:	5600,00	

Arrêtée la présente facture à la somme de :

Cinq mille six cent dirhams

Signature

Rigé par chèques:

N. 7514525 & 7514527

**ARFAOUI**  
OPTICAL  
98 Rue Abou Ishak El Marouni  
Maarif Casablanca / Tél: 05 22 23 50 93